



Chers adhérents,

La prévention des risques pour la santé au travail est

un axe majeur porté par les différentes réformes engagées dans le cadre de la «loi travail» de décembre 2016.

Vous découvrirez dans cette nouvelle lettre d'information des actions concrètes, menées par le GMSI 84 dans plusieurs entreprises adhérentes.

Demain ces interventions peuvent également concerner votre entreprise et bénéficier à vos salariés. En associant le GMSI 84 au développement de votre politique de Santé et Sécurité au Travail, vous aurez un atout majeur et visible par vos collaborateurs, contribuant ainsi au développement de la Qualité de Vie au Travail au sein même de votre organisation.

Conscients du besoin de proximité avec les entreprises, nous avons décidé de vous présenter, à chaque nouvelle édition, un de nos métiers.

Aujourd'hui, nous vous parlerons de l'Assistante de Service de Santé au Travail (ASST), qui incarne le trait d'union entre votre entreprise et les différents services mis à votre disposition au GMSI 84.

Nous vous parlerons également du nouveau «Projet de service», qui donne du sens à nos actions et cible les priorités du service pour les cinq ans à venir.

Les risques d'accident ont souvent des causes multiples, nous vous proposerons quelques bonnes pratiques de prévention pour réduire, voire supprimer les risques de «chutes de plain-pied».

Et pour terminer, «coup de projecteur» sur la prochaine journée «Handi'Clap».

Vous employez un salarié porteur de handicap, vous pourriez exposer votre démarche au travers d'un court métrage qui serait diffusé lors du festival qui aura lieu à Montfavet le 19 novembre 2018.

Au-delà de l'information, cette occasion de communiquer me permet de partager avec vous notre engagement de service :

**«AGIR COLLECTIVEMENT EN FAVEUR DE LA SANTÉ AU TRAVAIL».**

N'hésitez pas à nous contacter.

Joëlle THERIN, Présidente du GMSI 84

## A LA UNE

### Votre service de santé au travail, votre partenaire Prévention

La surveillance médicale des salariés est bien souvent la seule mission des services de santé au travail, connue du grand public. Pourtant nos compétences sont multiples, et nous avons un vrai rôle de prévention et de conseil auprès des salariés et des entreprises.

Le médecin du travail a longtemps travaillé seul, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Les diverses réformes de la santé au travail ont permis l'intégration de nouveaux collaborateurs, constituant désormais des équipes pluridisciplinaires.

Cette approche collective offre aux entreprises des regards croisés d'experts, et différents niveaux d'interventions pour élargir le champ de la prévention des risques au travail. Les compétences du GMSI 84 sont nombreuses, et certaines visent notamment à conduire des actions de prévention des risques en milieu de travail.

**La sensibilisation collective en entreprise** est un exemple concret d'action de terrain menée par le GMSI 84.

Le 15 janvier dernier, un de nos conseillers en prévention est intervenu au sein de l'agence SRMV de l'entreprise Colas Midi-Méditerranée, pour y sensibiliser le personnel au risque bruit.

La «journée sécurité», organisée dans l'entreprise, a été l'occasion de réaliser une présentation du risque «bruit» auquel leur métier les expose particulièrement.

Anne MAZIN, conseiller en prévention, a d'abord apporté des notions générales sur la thématique, et fait un rappel de la réglementation. Elle a ensuite présenté

les effets du bruit sur la santé, et les mesures de prévention préconisées. Elle a achevé son intervention en restituant les mesures qu'elle avait effectuées, préalablement, sur trois chantiers de l'entreprise.

Au cours de l'année 2018, certains de nos adhérents ont fait appel à nos équipes dans le cadre d'une sensibilisation :

- ❖ **Entreprise GPS** (Hygiène de vie et conduites addictives)
- ❖ **Entreprise LAUGIER** (Poussières et bruit)
- ❖ **Entreprise COQ NOIR** (TMS/ Manutention manuelle de charges, et TMS/Travail sur écran)
- ❖ **ESAT L'Hermitage** (Risque bruit auprès des travailleurs handicapés)
- ❖ **Entreprise MOULIN SOUFFLET** (Risque bruit et TMS)
- ❖ **Entreprise REYNIER** (Poussières et bruit)



*Si vous souhaitez sensibiliser vos salariés à la prévention des risques professionnels de votre entreprise, rapprochez-vous de votre médecin du travail.*

## AGENDA

2<sup>ème</sup> édition des Journées de la sécurité routière au travail : du 14 au 18 mai 2018.

L'occasion de sensibiliser tous les acteurs du monde du travail au risque routier.

Les entreprises sont appelées à se mobiliser.

[entreprises.routeplussure.fr](http://entreprises.routeplussure.fr)

Campagne «J'ai le bon profil»

L'association de gestion du fonds pour l'insertions professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH) communique sur le handicap et l'emploi au travers de cette action, afin de sensibiliser les acteurs institutionnels et ceux de l'entreprise à la question de l'insertion professionnelle des personnes handicapées. L'action s'articule autour de plusieurs plans :

- une campagne médias et réseaux sociaux,
- la publication d'un recueil de contributions de personnalités d'horizons très variés
- une «Conférence tour» en partenariat avec le journal «Le Monde».



Groupement Médico Social Interprofessionnel

214, rue Edouard Daladier  
84200 CARPENTRAS  
Tel. 04 90 67 65 65  
Fax : 04 90 67 65 69

Rejoignez-nous sur le net :  
[www.gmsi84.fr](http://www.gmsi84.fr)

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions, et de vos remarques, concernant notre lettre d'informations...

contactez-nous :  
[contact@gmsi84.fr](mailto:contact@gmsi84.fr)

Comité de rédaction :

- Joëlle THERIN
- Annick ROYERE
- Armelle LUCERINO
- Dr Anne-Marie BOUHNIC
- Géraldine SIFFERMANN ACHIR

Comité éditorial :

- Joëlle THERIN
- Michel PÉRÉ

Le projet de service du GMSI 84 a été élaboré par la Commission médico-technique et validé par le Conseil d'administration. Il fait partie du dossier qui accompagne le renouvellement de notre agrément par la DIRECCTE. Pour les cinq ans à venir, il définit les priorités d'actions du service en fonction :

- des orientations de la politique nationale et régionale de santé au travail,
- des besoins des 3874 entreprises adhérentes au GMSI 84, et de leurs 34 064 salariés,
- de la nécessité d'adapter les moyens humains, techniques et organisationnels aux enjeux d'avenir.

Ce sont cinq axes de travail qui ont été retenus : les **fumées de soudage**, le **maintien dans l'emploi**, la **sensibilisation des saisonniers** aux risques professionnels, les **TMS dans le secteur tertiaire** et le **maintien de la connaissance des conditions de travail dans les entreprises**.

Pour chaque thématique, un groupe de travail a été constitué afin d'élaborer des outils de prévention, à destination des employeurs et de leurs salariés.

FOCUS SUR :

## Le métier d'Assistante de Service en Santé Travail

L'assistante de service en santé au travail n'est plus la secrétaire médicale d'antan ! Son métier a évolué au gré des réformes qui se sont succédées depuis 2011.

En tant qu'interlocutrice privilégiée des adhérents, elle organise le suivi individuel de santé de vos salariés, dont elle assure l'accueil et réalise les examens complémentaires.

Disponibilité, écoute, patience, sourire, professionnalisme... sont autant de qualités dont sont dotées les ASST du GMSI 84.

**Le sourire...**

pour vous accueillir au téléphone ou en personne,

**l'écoute...**

pour vous renseigner et vous orienter,

**la patience...**

pour vous expliquer les changements liés aux réformes, et pour répondre au mieux à vos interrogations,

**la disponibilité...**

pour s'adapter à vos demandes et à vos impératifs,

**le professionnalisme...**

pour concilier l'ensemble de ses missions.

Ses différents atouts, tant humains que professionnels, profitent également à l'équipe pluridisciplinaire !

Membre à part entière de l'équipe, elle a une fonction de support administratif, qui permet à chacun de mener à bien ses missions.

L'équipe d'ASST du GMSI 84 se réunit régulièrement pour échanger sur ses pratiques professionnelles. En début d'année, la mise en place du portail Dinaweb a modifié la procédure de déclaration de vos effectifs. A son tour, l'ASST a dû adapter ses pratiques à cette évolution.

Elle dresse aujourd'hui un bilan positif de l'utilisation qu'elle fait de ce nouvel outil.

Précisons quand-même que l'ASST est votre contact privilégié, mais qu'elle n'est pas un intermédiaire décisionnaire !

Pour preuve, un nouvel adhérent du GMSI 84 a souhaité que l'ASST organise les visites d'embauche de 250 salariés sur une seule journée, en mobilisant la totalité des équipes médicales du groupement... malgré toute sa bonne volonté, et sa capacité à s'adapter, l'ASST n'a pu satisfaire à cette demande en l'état. Elle a toutefois travaillé, avec l'équipe pluridisciplinaire, afin d'organiser l'ensemble des visites dans des délais plus réalistes... et toujours avec le sourire !

LA QUESTION PRÉVENTION :

### Accidents dûs aux chutes de plain-pied

Les chutes et glissades de plain-pied représentent un risque auquel chacun peut être confronté dans son activité.

Pour prévenir ce risque, pensez à :

- mettre en place des voies ou zones de circulation dédiées aux piétons
- garder les passages libres de tout obstacle
- garder les aires de travail et les passages bien éclairés
- rassembler les fils électriques sous des goulottes
- ramasser les outils qui traînent au sol
- veiller à réparer le sol de l'espace de travail s'il est endommagé
- nettoyer immédiatement tous les déversements
- essuyer ou balayer tous les planchers
- vérifier si les chaussures de sécurité sont adaptées au type de sol



COUP DE PROJECTEUR SUR :

### « la journée Handi'clap »

Forts du succès remporté par la 1<sup>ère</sup> journée HANDI'CLAP du 15 novembre 2016, le comité départemental de la prévention de la désinsertion professionnelle et du maintien dans l'emploi prépare une 2<sup>ème</sup> manifestation dont le thème sera :

«MAINTIEN EN EMPLOI ET VALEUR TRAVAIL».

Ce festival se tiendra le 19 novembre 2018, à Montfavet. L'objectif de ce festival du court métrage est de communiquer à travers des films de 3 à 4 min, sur des actions de maintien dans l'emploi, dans le milieu ordinaire du travail.

**Le comité sollicite donc, dès à présent, la participation des entreprises à l'élaboration d'un film qui mettrait en scène un travailleur handicapé, dans le milieu du travail.** Pour toute information sur ce festival, vous pouvez contacter Mme A. ROYERE par mail :

[a.royere@gmsi84.fr](mailto:a.royere@gmsi84.fr)